



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2004/1
22 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Vingtième session
Bonn, 16-25 juin 2004

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétaire exécutif

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Questions méthodologiques:
 - a) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au titre du Protocole de Kyoto, produits ligneux récoltés et autres questions concernant le secteur UTCATF;
 - b) Activités de projet de boisement et de reboisement de faible ampleur prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;

- d) Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre;
 - e) Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto;
 - f) Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.
4. Mise au point et transfert de technologies.
 5. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 6. Recherche et observation systématique.
 7. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements.
 8. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation.
 9. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
 10. Questions diverses:
 - a) Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre;
 - b) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
 - c) Autres questions.
 11. Rapport de la session.

II. ANNOTATIONS¹

1. Ouverture de la session

1. Le Président doit normalement ouvrir la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le mercredi 16 juin 2004.

¹ On ne trouvera dans les présentes annotations que des renseignements succincts. Pour chaque point de l'ordre du jour, le lecteur désireux de connaître le mandat détaillé du SBSTA est invité à se reporter aux documents de base pertinents. Des renseignements supplémentaires sont fournis sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/issues/index.html>.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la vingtième session du SBSTA, qui fait l'objet du chapitre I du présent document, sera présenté pour adoption.

FCCC/SBSTA/2004/1	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
-------------------	---

b) Organisation des travaux de la session

3. *Mesures à prendre:* Les Parties sont invitées à consulter le programme journalier, publié pendant la session, pour avoir des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des séances du SBSTA.

4. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs interventions. S'ils souhaitent faire distribuer une déclaration écrite, ils devront en remettre au secrétariat le nombre d'exemplaires voulus.

FCCC/SBSTA/2004/1	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
-------------------	---

3. Questions méthodologiques

a) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au titre du Protocole de Kyoto, produits ligneux récoltés et autres questions relatives au secteur UTCATF

Guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF

5. *Rappel:* À sa neuvième session, la Conférence des Parties a accueilli avec intérêt le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé *Good Practice Guidance for Land use, Land-use Change and Forestry (Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie)* (guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF). Il a décidé d'étudier plus avant à sa dixième session une décision sur les modalités d'application du guide des bonnes pratiques aux fins de l'établissement et de la notification des inventaires de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto.

6. À sa dix-neuvième session, le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs observations sur les projets de tableaux du cadre uniformisé de présentation (CUP) pour le secteur UTCATF, qui figurent dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.11, et sur les informations relatives aux activités relevant du secteur UTCATF à communiquer dans le cadre des inventaires annuels de GES au titre du Protocole de Kyoto. Il a prié le secrétariat d'actualiser ces tableaux afin de faciliter la poursuite de l'examen de cette question à sa vingtième session.

7. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être établir un projet de décision sur le CUP à utiliser pour le secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session. Il voudra peut-être aussi réfléchir aux autres informations à communiquer au sujet des activités relevant du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto sur la base des prescriptions énoncées dans le projet de décision -CMP.1 (art. 7) figurant en annexe à la décision 22/CP.7 et dans le projet de décision -CMP.1 (*utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie*) figurant en annexe à la décision 11/CP.7.

<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.1</i>	<i>Draft tables of the common reporting format for land use, land-use change and forestry activities under the Kyoto Protocol</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.1</i>	<i>Common reporting format and requirements for reporting annual greenhouse gas inventory information on land use, land-use change and forestry activities under the Kyoto Protocol. Submissions from Parties</i>
Rapport du GIEC	<i>Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry</i>

Produits ligneux récoltés

8. *Rappel:* À sa dix-neuvième session, le SBSTA a pris note des renseignements fournis dans le document FCCC/TP/2003/7 et Corr.1 ainsi que dans l'appendice au rapport du GIEC sur les bonnes pratiques pour le secteur UTCAF qui traite des produits ligneux récoltés, des méthodes applicables à l'égard des produits ligneux récoltés exposées dans la version révisée (1996) des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* ainsi que des références figurant dans les «Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels».

9. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur les questions relatives aux produits ligneux récoltés en fournissant notamment des données nationales et des renseignements d'ordre méthodologique. Il a prié le secrétariat d'organiser un atelier sur la question avant sa vingt et une unième session. Le Gouvernement norvégien a proposé d'accueillir cet atelier, qui devrait en principe se tenir à la fin du mois d'août.

10. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être délimiter le champ des travaux de l'atelier et donner éventuellement d'autres indications.

<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.9</i>	<i>Issues relating to harvested wood products. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/TP/2003/7 et Corr.1</i>	<i>Estimation, notification et comptabilisation des produits ligneux récoltés</i>

Autres questions concernant le secteur UTCATF

11. *Rappel:* À sa dix-neuvième session, le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du GIEC intitulé «*Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions From Direct Human-Induced Degradation of Forests and Devegetation of Other vegetation Types*» (Définitions et options méthodologiques envisageables pour inventorier les émissions résultant de la dégradation des forêts et de la destruction d'autres types de végétation directement imputables à l'homme). Il a invité les Parties à faire part des premières réflexions que leur inspirait ce rapport et a décidé d'examiner la question plus avant à sa vingtième session.

12. À sa dix-neuvième session également, le SBSTA a pris note du rapport de la réunion d'experts du GIEC sur l'état des connaissances concernant les processus qui ont une incidence sur les stocks de carbone terrestres et l'influence de l'homme à cet égard. Il a noté l'intention d'aborder la question visée au paragraphe 1 h) du projet de décision -/CMP.1 (*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie*) figurant en annexe à la décision 11/CP.7 ainsi que la nécessité d'examiner les questions visées au paragraphe 3 d) de la décision 11/CP.7. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur ces questions et sur les autres questions concernant le secteur UTCATF.

13. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être se poser la question de savoir si une décision s'impose au sujet de la dégradation des forêts et de la destruction d'autres types de végétation directement imputables à l'homme, et, le cas échéant, réfléchir à ce que devrait être cette décision. Il voudra peut-être aussi déterminer ce qu'il y aura lieu de faire ensuite, éventuellement, pour poursuivre l'examen des questions concernant le secteur UTCATF.

<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.5</i>	<i>Definitions and methodological options relating to degradation of forests and devegetation of other vegetations types. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.8</i>	<i>Future methodological issues relating to land use, land-use change and forestry. Submissions from Parties</i>
Rapport du GIEC	<i>Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions from Direct Human-Induced Degradation of Forests and Devegetation of Other vegetation Types</i>

b) Activités de projet de boisement et de reboisement prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre

14. *Rappel:* Par sa décision 19/CP.9, la Conférence des Parties a adopté des modalités et procédures de prise en compte des activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP) au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto. Elle a prié le SBSTA de recommander pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session un projet de décision sur les modalités et procédures simplifiées à appliquer à l'égard des activités de projet de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP, et sur les mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces projets.

15. La Conférence des Parties a invité les Parties et les observateurs accrédités à communiquer leurs vues sur les modalités et procédures simplifiées à appliquer à l'égard des activités de projet de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP et sur les mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces projets. Elle a également prié le secrétariat d'établir une note technique sur des modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de projet de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP en s'appuyant sur les communications des Parties et les travaux pertinents du Conseil exécutif du MDP.

16. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être établir un projet de décision relatif aux projets de boisement et de reboisement de faible ampleur pris en compte au titre du MDP.

<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.3</i>	<i>Measures to facilitate the implementation of small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.4</i>	<i>Simplified modalities and procedures for small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/TP/2004/2</i>	<i>Modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de projet de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre. Note technique</i>
<i>FCCC/WEB/2004/1</i>	<i>Measures to facilitate the implementation of small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from accredited organizations</i>
<i>FCCC/WEB/2004/2</i>	<i>Simplified modalities and procedures for small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from accredited organizations</i>

c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

17. *Rappel:* À sa dix-huitième session, le SBSTA a approuvé les éléments d'un futur programme de travail sur les questions méthodologiques et a invité l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) à organiser avant sa vingtième session deux réunions d'experts dans le but d'étudier les différentes solutions envisageables pour améliorer les méthodes d'estimation et de notification des émissions imputables aux transports aériens et maritimes internationaux à titre de contribution aux travaux entrepris par le GIEC aux fins de l'établissement de la version 2006 des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (Lignes directrices 2006 du GIEC) en application des dispositions pertinentes de la Convention et du Protocole de Kyoto.

18. À sa dix-neuvième session, le SBSTA a invité l'OACI et l'OMI à lui rendre compte à sa vingtième session des résultats de la sixième réunion du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) et de la cinquante et unième réunion du Comité de la protection du milieu marin (CPMM), respectivement.

19. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être examiner les résultats des réunions d'experts organisées par l'OACI et l'OMI ainsi que les renseignements fournis par le secrétariat dans le document cité ci-dessous. À partir de ces éléments d'information, il voudra peut-être déterminer quelles sont les solutions envisageables pour améliorer les méthodes d'estimation et de notification des émissions de GES imputables aux transports aériens et maritimes internationaux et appeler l'attention du GIEC sur des questions particulières à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration des Lignes directrices 2006 du GIEC.

FCCC/SBSTA/2004/INF.5

Methodological issues relating to emissions from international aviation and maritime transport

d) Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre

20. *Rappel:* Par sa décision 19/CP.8, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'établir un rapport annuel rendant compte des activités d'examen entreprises des inventaires et reprenant éventuellement les recommandations issues des réunions des examinateurs principaux, pour examen par le SBSTA. Comme suite à cette demande, le secrétariat soumettra un document exposant les activités d'examen des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties de l'annexe I) en 2003 et 2004, notamment les conclusions concernant les émissions de GES et leur évolution qui sont tirées des examens des inventaires et rassemblées chaque année à l'intention de la Conférence des Parties.

21. À sa neuvième session, la Conférence des Parties a adopté les éléments d'un code de pratique pour le traitement des informations confidentielles et les éléments à inclure dans l'accord relatif aux services d'experts auxquels il est fait appel pour les examens des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I. Le secrétariat soumettra un accord établi sur la base des éléments et du code de pratique pour le traitement des informations confidentielles adoptés par la Conférence des Parties à sa neuvième session. Les experts participant aux activités d'examen au titre des dispositions de la décision 19/CP.8 seront tenus de signer cet accord.

22. À sa dix-neuvième session, le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à coopérer aux travaux entrepris par le GIEC aux fins de l'élaboration des Lignes directrices 2006 du GIEC et de fournir des renseignements plus détaillés sur la base des derniers inventaires de GES communiqués par les Parties et des résultats de l'examen technique des inventaires de GES. Le secrétariat soumettra quatre documents sur l'estimation des émissions fugaces imputables aux combustibles, l'estimation des émissions imputables aux transports routiers, l'estimation des émissions imputables à l'agriculture ainsi que l'estimation des émissions et des absorptions dues au changement d'affectation des terres et à la foresterie (CATF) et les questions relatives aux projections des émissions provenant de ce secteur. Il fournira également dans ce dernier document des renseignements sur les projections, qui pourront être utiles aux Parties lors de futurs échanges d'information sur le sujet.

23. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être examiner le rapport du secrétariat sur les activités d'examen des inventaires de GES, notamment les conclusions qui en ont été tirées quant aux émissions de GES et à leur évolution, et donner des indications supplémentaires sur ce point. Il voudra peut-être aussi examiner s'il y a lieu d'inclure de nouveaux éléments dans l'accord qu'il est prévu de faire signer aux experts participant aux travaux des équipes chargées de l'examen des inventaires. Le SBSTA voudra peut-être en outre appeler l'attention du GIEC sur des questions particulières à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration des Lignes directrices 2006 du GIEC.

<i>FCCC/SBSTA/2004/3</i>	<i>Rapport annuel sur les activités d'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.2</i>	<i>Estimation of fugitive emissions from fuels</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.3</i>	<i>Estimation of emissions from road transport</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.4</i>	<i>Estimation of emissions from agriculture</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.6</i>	<i>Agreement for expert review services</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.7</i>	<i>Estimation of emissions and removals in land-use change and forestry and issues relating to projections</i>

e) Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto

24. *Rappel*: Par sa décision 22/CP.8, la Conférence des Parties a prié le SBSTA de soumettre, à sa vingtième session, à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, un projet de décision visant à incorporer dans les lignes directrices prévues aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto tous les éléments nécessaires pour tenir compte des décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se rapportent aux définitions et aux modalités applicables aux fins de la prise en compte des activités de projet de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 dudit Protocole pendant la première période d'engagement. Dans la même décision, elle a prié le secrétariat de formuler une proposition concernant le cadre de présentation électronique approprié pour la communication d'informations supplémentaires sur les unités de réduction des émissions (URE), les unités de réduction certifiée des émissions (URCE), les unités de quantité attribuée (UQA) et les unités d'absorption (UAB) pour examen par le SBSTA à sa vingtième session.

25. Dans sa décision 19/CP.9, la Conférence des Parties a prié le SBSTA de veiller, à sa vingtième session, à ce que les modalités et procédures de prise en compte des activités de projet de boisement et de reboisement au titre du MDP au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto soient incorporées dans les lignes directrices prévues aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 4 de la décision 22/CP.8.

Comme suite à cette demande, le secrétariat soumettra un document dans lequel ces éléments seront repris².

26. Comme la proposition concernant le cadre de présentation électronique à retenir pour la communication d'informations supplémentaires, dont il a été question plus haut au paragraphe 24, doit tenir compte de ces révisions, le secrétariat a été contraint de surseoir à l'élaboration du projet de cadre dans l'attente d'un éventuel accord sur la décision envisagée au paragraphe 28 et des renseignements pertinents que pourraient apporter les travaux en cours sur les registres. Le secrétariat proposera un cadre de présentation électronique avant la vingt et unième session du SBSTA³.

27. En outre, à sa dix-neuvième session, le SBSTA a décidé d'examiner à sa vingtième session s'il y avait lieu d'adopter des dispositions supplémentaires pour veiller à ce que les experts membres des équipes chargées de l'examen des inventaires aient accès aux informations confidentielles sur les GES lorsqu'ils ne se trouvent ni dans le pays dont l'inventaire est examiné, ni au siège du secrétariat. Les Parties voudront peut-être noter que le secrétariat ne peut assurer la protection des informations confidentielles relatives aux inventaires lorsque celles-ci ne sont pas placées directement sous sa supervision. À la même session, le SBSTA a décidé également d'étudier la possibilité d'appliquer un code de pratique pour le traitement des informations confidentielles dans le cadre de l'examen des informations communiquées sur les URE, URCE, UQA et UAB. À ce jour, aucune Partie n'a fait savoir qu'elle jugeait nécessaire l'établissement d'un tel code de pratique pour l'examen de ces informations.

28. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être soumettre un projet de décision en vue de l'intégration d'éléments concernant les modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement arrêtées par la Conférence des Parties à sa neuvième session dans les lignes directrices prévues aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session. Les Parties pourront, au besoin, envisager l'adoption de dispositions supplémentaires concernant les informations confidentielles.

FCCC/SBSTA/2004/5

Éléments concernant les modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement telles que définies en annexe à la décision 19/CP.9 à inclure dans les lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7 et les lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto

² Ces éléments seront incorporés précisément dans les sections concernant les informations supplémentaires à communiquer sur les URE, URCE, UQA et UAB, l'examen de ces informations ainsi que la notification et l'examen des registres nationaux, qui figurent aux annexes I, II et III de la décision 22/CP.8.

³ Dès que la proposition sera prête, le secrétariat en informera les Parties afin qu'elles puissent communiquer leurs vues, comme prévu dans la décision 22/CP.8.

FCCC/SBSTA/2004/MISC.2	<i>Possible ways to ensure access to confidential information by review experts in accordance with the provisions of paragraphs 2, 3 and 5 of decision 21/CP.9 relating to the implementation of Article 8 of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties</i>
------------------------	--

f) Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto

29. *Rappel:* Par sa décision 24/CP.8 relative aux normes techniques pour l'échange de données entre les systèmes de registres au titre du Protocole de Kyoto, la Conférence des Parties a recommandé que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto adopte, à sa première session, les critères généraux de conception de ces normes techniques, tels qu'ils figurent en annexe à cette décision. Elle a prié le secrétariat d'entreprendre, lorsqu'il mettrait au point le relevé des transactions en application de la décision 19/CP.7, les travaux relatifs aux spécifications fonctionnelles et techniques des normes, sous réserve qu'il dispose des ressources nécessaires à cet effet, en vue de mener à bien l'élaboration des spécifications de ces normes avant la neuvième session de la Conférence des Parties et d'achever la mise en place et l'expérimentation du relevé des transactions avant la dixième session de la Conférence des Parties.

30. À sa dix-neuvième session, le SBSTA a souligné que le secrétariat devait désormais concentrer son attention sur la mise au point du relevé des transactions et a prié celui-ci de continuer à rechercher les moyens de réduire les besoins de financement à cet effet grâce, en particulier, à la mise en commun des spécifications et des logiciels. Il a prié également le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles, d'étudier les moyens de faciliter la coopération en cours entre les administrateurs des registres et du relevé des transactions et de lui soumettre à sa vingtième session un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux relatifs aux systèmes de registres.

31. Par sa décision 24/CP.8, la Conférence des Parties a prié le Président du SBSTA de poursuivre les consultations d'intersessions sur la question avec les Parties et les experts. Des consultations auront lieu juste avant la vingtième session du SBSTA. Un rapport sur les résultats de ces consultations sera distribué à cette session.

32. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être examiner les informations communiquées et fournir, éventuellement, des indications supplémentaires au secrétariat.

FCCC/SBSTA/2004/4	<i>Rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux systèmes de registres</i>
-------------------	---

FCCC/SBSTA/2004/INF.9	<i>Report on the intersessional consultations on registry systems</i>
-----------------------	---

4. Mise au point et transfert de technologies

33. *Rappel:* À sa dix-neuvième session, le SBSTA a approuvé le programme de travail du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2004 et a pris note de l'élection des nouveaux membres appelés à siéger en 2004 et 2005. Il a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les conclusions de la table ronde de haut niveau sur les conditions propices au transfert de technologies organisées à l'occasion de la neuvième session de la Conférence des Parties, pour examen à sa vingtième session. Il a également prié les Parties de remplir et de renvoyer au secrétariat le questionnaire établi aux fins de l'enquête sur l'efficacité d'utilisation du système FCCC d'information sur les technologies (TT:CLEAR).

34. Le secrétariat établira un rapport exposant les résultats de cette enquête pour examen par le SBSTA à sa vingtième session. Le GETT tiendra sa cinquième réunion avant la vingtième session du SBSTA afin d'examiner son document de cadrage sur les technologies d'adaptation, le rapport exposant les résultats de l'enquête sur le système TT:CLEAR et le mandat de l'atelier FCCC/GETT sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies, qui doit être organisé avant la vingt et unième session du SBSTA. Le Président du GETT rendra compte oralement des résultats de la réunion de cet organe à cette session du SBSTA.

35. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre sur la base des informations fournies et de recommandations du GETT. Il voudra peut-être en particulier donner des indications au GETT concernant la poursuite de ses travaux sur les technologies d'adaptation et au secrétariat concernant l'organisation de l'atelier susmentionné.

<i>FCCC/SBSTA/2004/2</i>	<i>Résumé des travaux de la table ronde de haut-niveau sur les conditions propices au transfert de technologies, organisée à l'occasion de la neuvième session de la Conférence des Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/INF.8</i>	<i>Results of the survey on the effectiveness of the use of the UNFCCC technology information clearing house (TT:CLEAR)</i>

5. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

36. *Rappel:* À sa dix-neuvième session, le SBSTA a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision 13/CP.7 et est convenu de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa vingtième session. Il a fait observer que les travaux à entreprendre dans l'avenir au titre de ce point devaient être envisagés à la lumière de l'ensemble du programme de travail des organes subsidiaires de la Convention.

37. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être continuer d'examiner les premiers résultats des mesures prises en application de la décision 13/CP.7 et se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre, éventuellement, à cet égard en vue de recommander un projet de décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session ou par la

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session, selon le cas.

6. Recherche et observation systématique

38. *Rappel:* Par sa décision 11/CP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat/comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC) d'élaborer un plan d'exécution⁴ échelonné sur cinq à 10 ans pour les systèmes mondiaux intégrés d'observation du climat et de présenter un rapport d'activité sur la question à la vingtième session du SBSTA. À sa dix-huitième session, le SBSTA a prié le secrétariat du SMOC d'entreprendre en concertation avec l'OMM une analyse des problèmes particuliers que posait l'échange de données et des solutions possibles, pour examen à sa vingtième session. À sa dix-neuvième session, il a prié le secrétariat d'organiser une réunion parallèle, analogue à celle qui s'était tenue en marge de sa dix-septième session, sur les projets de recherche entrepris ou prévus comme suite aux recommandations formulées à ce sujet dans le troisième rapport d'évaluation (TRE) du GIEC. Cette réunion parallèle aura lieu à l'occasion la vingtième session du SBSTA.

39. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être examiner les informations communiquées, notamment les solutions proposées pour améliorer l'échange de données sur les changements climatiques, et déterminer les mesures qui pourraient être prises pour résoudre les problèmes rencontrés. Il voudra peut-être aussi étudier les moyens d'encourager les chercheurs, les gouvernements, les mécanismes internationaux de coordination et autres à répondre aux besoins de recherche mis en évidence par le GIEC.

7. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements

8. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation

40. *Rappel:* Par sa décision 10/CP.9, la Conférence des Parties a prié le SBSTA d'entreprendre, à sa vingtième session, des travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, et sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation, et de concentrer ses efforts sur l'échange d'informations et sur l'échange de données d'expérience et de vues entre les Parties au sujet des possibilités et des solutions qui s'offraient dans la pratique pour faciliter la mise en œuvre de la Convention.

41. À sa dix-neuvième session, le SBSTA a noté que le développement durable, les possibilités et les solutions qui s'offraient pour faciliter la mise en œuvre de la Convention ainsi que la vulnérabilité et les risques étaient des thèmes qu'il serait intéressant d'examiner au titre des nouveaux points de l'ordre du jour. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur ces thèmes ainsi que d'autres informations concernant les deux nouveaux points de l'ordre du jour. Il a en outre prié le secrétariat d'organiser à l'occasion de sa vingtième session et suivant

⁴ Le projet de plan d'exécution sera affiché au début du mois de mars sur le site Web du secrétariat du SMOC à l'adresse suivante: <http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

les indications données par son Président un atelier consacré à chacun de ces points afin de commencer à réfléchir aux thèmes susmentionnés.

42. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est appelé à se prononcer à sa vingtième session sur les nouvelles mesures à prendre au titre de chacun des deux nouveaux points de l'ordre du jour compte tenu des résultats des ateliers.

<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.6</i>	<i>Adaptation: sustainable development, opportunities and solutions, vulnerability and risk. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2004/MISC.7</i>	<i>Mitigation: sustainable development, opportunities and solutions, vulnerability and risk. Submissions from Parties</i>

9. Coopération avec les organisations internationales compétentes

Coopération avec d'autres conventions

43. *Rappel*: À sa dix-neuvième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'inclure dans le rapport qu'il lui soumet périodiquement sur les résultats des travaux du Groupe mixte de liaison entre la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des informations sur les nouvelles activités de coopération envisageables entre les conventions. Le secrétariat soumettra le rapport de la cinquième réunion du Groupe mixte de liaison, qui s'est tenue le 30 janvier 2004 à Bonn.

44. En outre, les représentants de la CDB et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification doivent en principe rendre compte des résultats d'un atelier organisé par les secrétariats des deux Conventions en coopération avec celui de la Convention-cadre sur le thème suivant «Forêts et écosystèmes forestiers: promotion de la synergie dans la mise en œuvre des trois Conventions de Rio». Cet atelier se tiendra du 5 au 7 avril 2004 à Viterbo (Italie).

45. À sa septième session, la Conférence des Parties de la CDB a adopté une décision⁵ dans laquelle elle a évoqué les travaux découlant de la Convention-cadre à propos des synergies entre la biodiversité et les changements climatiques ainsi qu'entre les trois Conventions de Rio.

46. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être prendre note des résultats de l'atelier mentionné plus haut au paragraphe 44 et des renseignements fournis par le secrétariat au sujet de la réunion du Groupe mixte de liaison.

<i>Document de travail</i>	<i>Report of the fifth meeting of the Joint Liaison Group</i>
----------------------------	---

⁵ Le projet de décision de la CDB (UNEP/CDB/COP/7/L.16) peut être consulté sur le Web à l'adresse suivante: <http://www.biodiv.org/doc/meetings/cop/cop-07/official/cop-07-1-16-en.pdf>.

Coopération avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies

47. *Rappel des faits:* Le GIEC doit en principe fournir des renseignements sur son quatrième rapport d'évaluation et les autres rapports en préparation. D'autres organismes scientifiques et des organismes des Nations Unies pourraient, eux aussi, faire état de leurs activités se rapportant à la Convention.

48. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être prendre note des renseignements fournis par le GIEC et les représentants d'autres organismes scientifiques et organismes des Nations Unies.

10. Questions diverses

a) Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre

49. *Rappel:* À sa seizième session, le SBSTA a pris note des solutions proposées concernant le traitement des questions relatives aux sources d'énergie moins polluantes ou donnant lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. Il a examiné ces questions à ses sessions suivantes et est convenu d'en poursuivre l'examen à sa vingtième session.

50. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être se prononcer sur les mesures à prendre.

<i>FCCC/SBSTA/2002/MISC.3 and Add.1-2</i>	<i>Proposal on cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties</i>
---	---

<i>FCCC/SBSTA/2003/MISC.7</i>	<i>Issues relating to cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties</i>
-------------------------------	--

b) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

51. *Rappel:* À sa seizième session, le SBSTA a procédé à un premier échange de vues sur les questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Il a examiné ces questions à ses sessions suivantes et est convenu d'en poursuivre l'examen à sa vingtième session.

52. *Mesures à prendre:* Le SBSTA voudra peut-être se prononcer sur les mesures à prendre.

<i>FCCC/SBSTA/2003/MISC.8</i>	<i>Issues relating to the implementation of Article 2, paragraph 3 of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties</i>
-------------------------------	--

c) Autres questions

53. Les autres questions qui pourront être soulevées au cours de la session seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Rapport de la session

54. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le SBSTA à l'issue de la session.

55. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'établissement du rapport après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

12. Informations complémentaires

56. À sa dix-neuvième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, au second semestre 2004, un atelier sur les projections des émissions des Parties visées à l'annexe I, à titre de contribution à l'établissement de leur quatrième communication nationale, sous réserve qu'il dispose des ressources nécessaires à cet effet. L'atelier porterait sur les méthodes, les hypothèses, les indicateurs, les paramètres essentiels des modèles et l'analyse de sensibilité ainsi que sur la diffusion des méthodologies. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues au secrétariat sur cet atelier. Les communications des Parties sont rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2004/MISC.10.

57. À sa dix-septième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser en marge de sa vingtième session une réunion visant à faire le point sur les résultats des travaux entrepris par les instituts de recherche et les scientifiques sur les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil. Le secrétariat organisera cette réunion pendant la session.

58. À ses sessions précédentes⁶, le SBSTA a examiné la question des méthodes et outils d'évaluation des incidences des changements climatiques et des stratégies d'adaptation. Le SBSTA et la Conférence des Parties l'ayant chargé de réunir et de diffuser des informations sur ces méthodes et outils, le secrétariat a entrepris un certain nombre d'activités et a notamment établi en 1999 un rapport intitulé «Compendium of decision tools to evaluate strategies for adaptation to climate change» (Répertoire d'outils d'aide à la décision pour l'évaluation de stratégies d'adaptation aux changements climatiques). Il s'agissait avec ce premier répertoire de faire savoir quels étaient les outils d'aide à la décision disponibles et d'en expliquer l'utilisation. Par sa décision 17/CP.8, la Conférence des Parties a encouragé les Parties non visées à l'annexe I à consulter ce répertoire pour choisir des méthodes d'évaluation des stratégies et mesures d'adaptation. Le secrétariat s'est par la suite attaché à actualiser le répertoire en en élargissant la portée et en l'étoffant afin d'en faire une meilleure source d'informations sur les méthodes et outils d'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et de rendre compte des derniers progrès réalisés à cet égard. Le texte définitif de la version mise à jour du répertoire intitulée «Methodologies and tools to evaluate climate change impacts and adaptation» (Méthodologies et outils pour l'évaluation des incidences des changements climatiques et stratégies d'adaptation) peut être consulté sur le site Web du FCCC⁷. Comme indiqué sur le site Web, les Parties, les organisations et les experts sont invités à communiquer au secrétariat leurs observations sur la structure et le contenu de la version actualisée du répertoire.

⁶ Voir FCCC/SBSTA/2001/8, par. 20 à 23.

⁷ <http://unfccc.int/program/mis/meth/index.html>.

Annexe

**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique sera saisi à sa vingtième session**

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2003/15	Rapport de la dix-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, qui s'est tenue à Milan du 1 ^{er} au 9 décembre 2003
FCCC/SBSTA/2004/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2004/2	Mise au point et transfert de technologies. Résumé des travaux de la table ronde de haut niveau sur les conditions propices au transfert de technologies, organisée à l'occasion de la neuvième session de la Conférence des Parties
FCCC/SBSTA/2004/3	Questions méthodologiques. Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre. Rapport annuel sur les activités d'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention
FCCC/SBSTA/2004/4	Questions méthodologiques. Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux systèmes de registres
FCCC/SBSTA/2004/5	Questions méthodologiques. Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Éléments concernant les modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement telles que définies en annexe à la décision 19/CP.9 à inclure dans les lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7 et les lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto.
FCCC/SBSTA/2004/INF.1	Methodological issues. Good practice guidance for land use, land-use change and forestry (LULUCF) activities under the Kyoto Protocol, harvested wood products and other issues relating to LULUCF. Draft tables of the common reporting format for land use, land-use change and forestry activities under the Kyoto Protocol
FCCC/SBSTA/2004/INF.2	Methodological issues. Issues relating to greenhouse gas inventories. Estimation of fugitive emissions from fuels
FCCC/SBSTA/2004/INF.3	Methodological issues. Issues relating to greenhouse gas inventories. Estimation of emissions from road transport

- FCCC/SBSTA/2004/INF.4 Methodological issues. Issues relating to greenhouse gas inventories. Estimation of emissions from agriculture
- FCCC/SBSTA/2004/INF.5 Methodological issues. Emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Methodological issues relating to emissions from international aviation and maritime transport
- FCCC/SBSTA/2004/INF.6 Methodological issues. Issues relating to greenhouse gas inventories. Agreement for expert review services
- FCCC/SBSTA/2004/INF.7 Methodological issues. Issues relating to greenhouse gas inventories. Estimation of emissions and removals in land-use change and forestry and issues relating to projections
- FCCC/SBSTA/2004/INF.8 Development and transfer of technologies. Results of the survey on the effectiveness of the use of the UNFCCC technology information clearing house (TT:CLEAR)
- FCCC/SBSTA/2004/INF.9 Methodological issues. Issues relating to registry systems under Article 7, paragraph 4, of the Kyoto Protocol. Report on the intersessional consultations on registry systems
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.1 Methodological issues. Good practice guidance for land use, land-use change and forestry (LULUCF) activities under the Kyoto Protocol, harvested wood products and other issues relating to LULUCF. Common reporting format and requirements for reporting annual greenhouse gas inventory information on land use, land-use change and forestry activities under the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.2 Methodological issues. Issues relating to Articles 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Possible ways to ensure access to confidential information by review experts in accordance with the provisions of paragraphs 2, 3 and 4 of decision 21/CP.9 relating to the implementation of Article 8 of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.3 Methodological issues. Small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Measures to facilitate the implementation of small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties

- FCCC/SBSTA/2004/MISC.4 Methodological issues. Small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Simplified modalities and procedures for small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.5 Methodological issues. Good practice guidance for land use, land-use change and forestry (LULUCF) activities under the Kyoto Protocol, harvested wood products and other issues relating to LULUCF. Definitions and methodological options relating to degradation of forests and devegetation of other vegetation types. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.6 Scientific, technical and socio-economic aspects of impacts of, and vulnerability and adaptation to, climate change. Adaptation: sustainable development, opportunities and solutions, vulnerability and risk. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.7 Scientific, technical and socio-economic aspects of mitigation. Mitigation: sustainable development, opportunities and solutions, vulnerability and risk. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.8 Methodological issues. Good practice guidance for land use, land-use change and forestry (LULUCF) activities under the Kyoto Protocol, harvested wood products and other issues relating to LULUCF. Future methodological issues relating to land use, land-use change and forestry. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.9 Methodological issues. Good practice guidance for land use, land-use change and forestry (LULUCF) activities under the Kyoto Protocol, harvested wood products and other issues relating to LULUCF. Issues relating to harvested wood products. Submissions from Parties
- FCCC/TP/2004/2 Modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de projet de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre. Note technique
- FCCC/WEB/2004/1 Methodological issues. Small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Measures to facilitate the implementation of small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from accredited organizations

FCCC/WEB/2004/2	Methodological issues. Small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Simplified modalities and procedures for small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from accredited organizations
	Autres Documents
FCCC/SBSTA/2002/MISC.3 and Add.1-2	Proposal on cleaner or less greenhouse gas-emitting energy. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2003/MISC.7	Issues relating to cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2003/MISC.8	Issues relating to the implementation of Article 2, paragraph 3 of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/TP/2003/7 et Corr.1	Estimation, notification et comptabilisation des produits ligneux récoltés
FCCC/SBSTA/2004/MISC.10	Methodological issues. Views on the workshop on emissions projections in Annex I Parties. Submissions from Parties
Rapport du GIEC	<i>Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry</i>
Rapport du GIEC	<i>Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions from Direct Human-Induced Degradation of Forests and Devegetation of Other Vegetation Types</i>
Document de travail	Report of the fifth meeting of the Joint Liaison Group
